

Stand de tir 25 mètres – Impasse Louison BOBET

Note d'utilisation du stand

Cette note est destinée aux directeurs de tir et responsables de séance. Elle est complétée par le memento du tireur diffusé par ailleurs et placé en annexe au présent document.

Elle anticipe la mise à jour du règlement intérieur de l'ASTAC.

1 annexe (Memento du tireur au stand 25m)

1. Description du stand 25LB

11 postes de tir sur cible fixe à 25m ; le Poste 1 est réservé aux PMR et à l'accès aux cibles ; **les postes 1, 2 et 3 sont strictement réservés au 22LR**

Ventilation mécanique permettant d'obtenir un flux d'air de 0,4 m/s

Contrôle des accès électronique avec enregistrement sur ordinateur.

2. Fonctionnement

Le stand n'est accessible qu'en présence d'un directeur de tir (DT) ou d'un responsable de séance (RS). Les séances peuvent être organisées de 8h00 à 22h00.

Directeur de tir : contrôleur agréé doté d'un tampon numéroté, le DT encadre des séances de formation (tirs stagiaires et tirs contrôlés), il valide les tirs enregistrés (i.e. portés sur le carnet de tir). Les DT ont accès à l'armoire forte où se trouvent les armes et les munitions du club.

Responsable de séance : membre du Conseil d'administration de l'ASTAC ou tireur confirmé habilité par le Président, il assure le bon fonctionnement du stand et veille au strict respect des règles de sécurité pendant la séance qu'il encadre.

DT et RS ont autorité sur les tireurs pendant toute la séance.

MUNITIONS et ARMES AUTORISEES

Voir annexe.

3. Déroulement des séances

Les ouvertures du stand 25LB sont prévues au planning des séances de tir disponible en consultation et téléchargement sur le site de l'ASTAC. Elles sont également reportées sur l'agenda Google « **25BL** » modifiable directement par les DT/RS et auquel peuvent s'abonner les licenciés de l'ASTAC. Cet agenda est consultable par tous au bas de la page « planning » du site web.

Chaque séance dure 2 ou 3 heures et comporte 2 ou 3 séries de 1 heure (début des tirs à chaque heure pleine). Les tireurs doivent se présenter 15 minutes avant le début de la série.

Selon la célérité des tireurs lors des mouvements aux cibles, une série permet 45 à 50 minutes de tir effectif.

4. Mise en œuvre du stand

Ouverture du stand (badge numéroté ou clé) : pour l'instant, le badge d'ouverture des stands (RdC et étage) ne sont remis qu'aux membres du CA, DT et RS. Le stand est ouvert par le DT/RS avant chaque série pour permettre l'entrée des tireurs.

NB : les seuls sanitaires disponibles actuellement se trouvent dans le stand 10m qui ne peut être ouvert qu'en présence d'un responsable. Tout accès aux sanitaires nécessitera donc une interruption de séance ou la désignation d'un suppléant...

Sas d'entrée : les deux portes du sas d'entrée doivent être fermées pendant les tirs. Les portes de l'armurerie doivent rester fermées.

Éclairage : Il n'y a que trois interrupteurs à utiliser, (1) et (2) éclairage des pas de tir et (3) éclairage des cibles.

Un quatrième interrupteur commande les spots lumineux situés au milieu du stand, **ces derniers ne sont utilisés que lors des tirs dynamiques réalisés par les services de police.**

Ventilation (modulable selon l'effectif des tireurs et le type de tir employé – cas particulier des tirs PN). Une ventilation auxiliaire (2 VMC et la convection naturelle) permet une aération suffisante lorsqu'il n'y a que peu de tireurs. La ventilation principale sera mise en œuvre à l'initiative du DT/RS (pendant les accès aux cibles) ou sur demande expresse d'un ou plusieurs tireurs.

Il est absolument interdit d'utiliser le sectionneur situé sur le côté droit-haut de l'armoire de ventilation ; la mise en route et le stoppage se font uniquement avec les boutons correspondants situés sur le côté gauche de l'armoire. Noter que le démarrage et l'arrêt des moteurs sont programmés avec des périodes de montée et descente en puissance.

Il est interdit de modifier les réglages des variateurs de fréquence.

Registre de tir : le registre de tir sera utilisé par tous les tireurs qui indiqueront de façon précise le calibre utilisé.

Gestion et contrôle des accès à la zone cibles (début, milieu et fin de série en général).

COMMANDEMENTS de tir :

- 1. Préparez vos armes,**
- 2. Chargez,**
- 3. Attention,**
- 4. Halte au feu – armes en sécurité, reculez d'un pas.**
- 5. Aux résultats (i.e. aux cibles)**

Entretien du stand :

Voir l'annexe. Veiller au bon emploi des conteneurs et poubelles.

Registre de déroulement des séances :

Un registre de séance se trouve dans le local technique, il est rempli par le DT/RS à la fin de chaque séance. Il comporte le constat des anomalies ou comportement inappropriés. Un compte-rendu est alors envoyé par mail au Président. Ce registre permet aussi de noter les ventes de cibles ou de munitions (numéraire et chèques à placer dans le mini-coffre qui se trouve dans le local technique)

5. DIVERS

Alarme incendie :

Le boîtier de la centrale d'alarme incendie se trouve à droite de l'armoire de ventilation. Elle est commandée par les déclencheurs manuels (boutons poussoirs) situés à côté des portes d'accès. Elle déclenche des flashes lumineux et une sirène d'alarme. En cas de déclenchement, elle doit être réarmée avec la clé située à côté du boîtier (idem pour les boutons poussoirs)

Deux extincteurs à poudre se trouvent à côté de l'armoire principale et de l'armoire de ventilation. Ils ne servent qu'en cas de feu dans ces armoires.

Pour les autres feux, utiliser soit le robinet de puisage et son tuyau, soit les extincteurs à eau.

Ascenseur :

Il n'y a pas de cabine d'ascenseur mais une simple plateforme, pour cette raison, les parois ne sont pas mobiles mais fixes et il ne faut pas s'y appuyer ou poser du matériel contre elles.

Lorsque l'on utilise l'ascenseur pour monter ou descendre il faut rester appuyé sur les boutons de destination ("0" ou "1"); c'est une sécurité PMR et de même, un appui sur la barre surplombant ces boutons arrêtera l'ascenseur.

L'appui sur le bouton alarme met en relation immédiate avec un service de sécurité à distance. En cas d'utilisation, leur répondre pour signaler le problème et demander éventuellement une intervention. **Cette alarme n'est pas audible dans le stand.**

Les clés de déverrouillage des portes (triangle) se trouvent à côté de la porte de l'ascenseur (boîtes grises et rouges). Une clé supplémentaire se trouve dans la boîte à clé du local technique.

En raison de la dépression créée par l'usage de la ventilation, l'usage de l'ascenseur est déconseillé pendant la mise en service de la ventilation.

Stand de tir 25 mètres – Impasse Louison BOBET

Note d'utilisation du stand par les tireurs licenciés

1. Description du stand 25LB

Le stand dispose de 11 postes de tir sur cible fixe à 25m

Le Poste 1 est réservé aux PMR et s'il n'a pas de PMR à l'accès aux cibles ; **les postes 1, 2 et 3 sont strictement réservés au 22LR**. L'accès aux cibles se fait par la tablette rabattable du poste 1 en suivant le cheminement indiqué au sol.

Le stand étant doté d'une ventilation mécanique permettant d'obtenir un flux d'air de 0,4 m/s, la totalité de l'air du stand est renouvelée en moins de 2 minutes. De plus 2 VMC placées en avant des cibles assurent un flux d'air complémentaire continu.

2. Fonctionnement

Le stand n'est accessible qu'en présence d'un directeur de tir (**DT**) ou d'un responsable de séance (**RS**). Les séances peuvent être organisées entre 8h00 et 22h00.

Directeur de tir : contrôleur agréé doté d'un tampon numéroté, **le DT encadre des séances de formation (tirs stagiaires et tirs contrôlés)**, il valide les tirs enregistrés (i.e. portés sur le carnet de tir – 3 tirs enregistrés sont obligatoires par année sportive pour les détenteurs d'armes de catégorie B).

Sur le planning, les séances encadrées par un DT sont indiquées par un **fond bleu clair** et portent le nom du DT. **INSCRIPTION OBLIGATOIRE par SMS pour les tireurs en cours de formation.**

Responsable de séance : membre du Conseil d'administration de l'ASTAC ou tireur confirmé habilité par le Président, il assure le bon fonctionnement du stand et veille au strict respect des règles de sécurité pendant la séance qu'il encadre.

Sur le planning, les séances encadrées par un RS (tirs d'entraînement) sont indiquées par un **fond bleu foncé**. Si la séance est activée, le nom du RS est indiqué dans l'agenda¹ du 25BL. L'inscription préalable par SMS est préférable lorsque le numéro de téléphone du RS est indiqué au bas du planning.

NB : Les RS dont le numéro de téléphone du RS n'est pas indiqué au bas du planning s'engagent à assurer la séance quel que soit le nombre de tireurs présents ; Les DT/RS qui communiquent leur numéro peuvent annuler la séance en cas d'effectif insuffisant (minimum 2 tireurs inscrits 48 heures à l'avance).

MUNITIONS et ARMES AUTORISEES

Les armes peuvent être des armes de poings ou d'épaule utilisant les calibres 22LR, 32ACP, 38, 9mm, 11mm, 44 et 45 en round-nose blindées ou non, ou hollow-point.

Les calibres magnum (357Mag et 44Mag) ne sont pas autorisés en **arme longue**.

Les munitions de calibre de chasse (fusil à pompe compris), les munitions à grenaille et, d'une façon générale, les munitions spécifiques aux armes longues ne sont pas autorisées.

¹ Agenda Google accessible en lecture par tous et consultable directement au bas de la page planning du site Internet.

En dehors des concours, les munitions à balles **Wadcutter** ne sont autorisées que sur les postes équipés à cet effet – postes 9 à 11 (en effet, elles endommagent rapidement les tapis anti-retour et les porte-cibles).

3. Déroulement des séances

Les ouvertures du stand 25LB sont prévues au planning des séances de tir disponible en consultation et téléchargement sur le site de l'ASTAC. <https://www.tir-albi.fr/planning/>

Chaque séance dure généralement 2 ou 3 heures et comporte alors 2 ou 3 séries de 1 heure, mise en place des cibles comprise (début des tirs à chaque heure pleine à partir du début de séance). Les tireurs doivent se présenter 15 minutes au moins avant le début de la série.

4. Mise en œuvre du stand

Ouverture du stand par le DT ou RS – 20 minutes avant le début de la séance.

Les COMMANDEMENTS de tir : préparez vos armes, chargez, attention, halte au feu – armes en sécurité, reculez d'un pas sont IMPERATIFS et doivent être respectés à la lettre.

À l'appréciation du DT/RS, une interruption de tir à mi-séance permettra d'aller aux résultats et /ou de changer de cible.

En fin de séance :

Nettoyage par les tireurs du pas de tir, dont balayage de la dalle située devant les postes de tir (résidus de poudre inflammables).

Vidage des gouttières de récupération des projectiles et collecte de ces projectiles par un ou plusieurs tireurs désignés par le DT/RS. Les seaux de récupération sont vidés régulièrement dans le container ad hoc (attention au poids important des seaux **pleins...**)

Un bac de collecte des étuis et un bac pour les projectiles se trouvent à droite du pas de tir. Une poubelle destinée aux papiers, cartons et plastiques se trouve sur le pas de tir – NB : les cibles devront être déchirées en menus morceaux pour tenir le minimum de place dans cette poubelle.

5. Recommandations aux tireurs

1. arriver au stand 15 minutes avant la série retenue (présentation et mise en place de la cible)
2. inscription sur le registre des tirs avec indication précise du calibre employé
3. présenter sa licence en cours de validité au DT/RS qui affecte un poste de tir
4. apporter son arme au poste de tir dans sa mallette/housse (voir le problème des affaires pendant les tirs – banc, au sol ???) NB : une seule arme peut être mise en œuvre à la fois.
5. avoir une cible (des cibles pourront être achetées sur place au prix unitaire de 1€)
6. Protections auditives obligatoires
7. Il est conseillé de disposer d'un moyen d'observation des tirs – **rappel important : il est INTERDIT de poser une arme non mise en sécurité**
8. **l'accès au pas de tir 25m est strictement réservé aux tireurs licenciés.**

6. Stationnement des véhicules

Une place PMR est située devant l'entrée du stand 10m, elle est réservée aux personnes à mobilité réduite.

Un parking 2 roues sera disponible sur le côté gauche du stand 10m.

En cas d'affluence, l'usage du parking public de La MILLIASSOLE est recommandé.